

le jeudi 24 juin 2004

10 h

Prière.

À l'occasion des festivités entourant le 400^e anniversaire de la première colonie française en Amérique du Nord, le premier ministre accueille à la Chambre une délégation de l'administration du département du Nord, en France, composée des personnes suivantes : Bernard Derosier, président du conseil général du Nord et député à l'Assemblée nationale ; Renaud Tardy, vice-président chargé de la culture ; Danièle Fardel-Thinon, vice-présidente chargée de l'emploi, du développement économique et des nouvelles technologies ; Jocya Vancoillie, vice-présidente chargée des sports et du tourisme ; Jean Schepman, vice-président chargé de l'environnement, du cadre de vie, de la politique de l'eau et de l'Agenda 21 ; Delphine Bataille, vice-présidente chargée de la jeunesse et de l'insertion des jeunes ; Didier Manier, vice-président chargé des affaires générales.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. E. Robichaud :

75, *Loi sur les endroits sans fumée* ;

par M. S. Graham :

76, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé et du Mieux-être, du ministère des Transports et du ministère de la Sécurité publique.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'étude des motions émanant des députés, à laquelle deux heures sont réservées.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

57, *Loi sur l'optométrie de 2004* ;

62, *Loi sur les embaumeurs, les entrepreneurs de pompes funèbres et les fournisseurs de services funèbres*.

Conformément à l'article 121 du Règlement, le président ordonne que les projets de loi d'intérêt privé 57 et 62 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

57, *Loi sur l'optométrie de 2004*;

62, *Loi sur les embaumeurs, les entrepreneurs de pompes funèbres et les fournisseurs de services funèbres*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 65, *Loi spéciale de 2004 portant affectation de crédits*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 65 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 65, *Loi spéciale de 2004 portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 66, *Loi sur les emprunts de 2004*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 66 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 66, *Loi sur les emprunts de 2004*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 67, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 67 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 67, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire pour suspendre la séance de 12 h à 13 h.

À 12 h, la séance est suspendue d'office jusqu'à 13 h.

13 h

Le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi suivants :

- 68, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 69, *Loi concernant les amendes qui se rapportent aux infractions provinciales* ;
- 70, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale* ;
- 71, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 72, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 72 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 72, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi suivants :

- 73, *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite dans les services publics* ;
- 74, *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Le président du comité suspend la séance à 13 h 52.

14 h 15

La séance reprend sous la présidence de M. Holder.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire pour suspendre la séance de 18 h à 19 h et la lever à 22 h.

L'hon. M. Mockler accueille à la Chambre S.E. l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Paul Celluci, ainsi que M. Leonard Hill, consul général des États-Unis à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Il est unanimement convenu que l'exposé liminaire de l'hon. P. Robichaud, ministre des Transports, déposé sur le bureau du comité, soit réputé avoir été lu et consigné au compte rendu.

Après un certain laps de temps, M. Williams prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Holder reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Holder reprend le fauteuil.

À 18 h, la séance est suspendue d'office jusqu'à 19 h.

19 h

La séance reprend sous la présidence de M. Holder.

Après un certain laps de temps, M. MacDonald prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Holder reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger jusqu'à 22 h 45.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Holder, vice-président, assume sa suppléance. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2004-2005

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Administration	21 244 000
Élaboration des politiques et Relations intergouvernementales	3 021 000
Entretien	55 003 000
Entretien pendant l'hiver	45 821 000
Construction des ponts et des routes	4 696 000
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	11 191 000
Moins : crédits législatifs	9 642 000
Votés	131 339 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Ponts permanents	33 355 000
Routes permanentes	85 955 000
Programme sur l'amélioration des routes Canada - Nouveau-Brunswick	13 190 000
Programme stratégique d'infrastructure routière Canada - Nouveau-Brunswick	10 500 000
Programme pour l'infrastructure stratégique Canada - Nouveau-Brunswick	78 100 000
Programme d'infrastructure frontalière Canada - Nouveau-Brunswick	5 000 000
Routes 11 et 17	15 650 000
Agence de gestion des véhicules	7 000 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Transports	50 000
STOCKS	
Transports	19 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 22 h 45.